

APPEL DE PROJETS DESTINÉS AUX DISTRIBUTEURS DE FILMS

DANS LE CADRE DU VOLET 3 | AIDE AUX PROJETS SPÉCIAUX

Cet appel de projets vise à bonifier le rayonnement dans les régions du Québec des productions cinématographiques québécoises qui font l'objet d'une diffusion en salle en 35 copies et plus. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la planification stratégique 2018-2022 de la SODEC et de la mesure 14 du Plan d'action découlant de la Politique culturelle

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible à cet appel de projets, l'entreprise requérante doit :

- répondre aux critères d'admissibilité du volet 3 du [Programme d'aide à la promotion et à la diffusion](#) de la SODEC;
- être une entreprise québécoise détentrice des droits de distribution ou de la majorité des droits de distribution au Québec du film qui fait l'objet de la demande;
- prendre en charge la mise en marché, l'exploitation et la diffusion du film au Québec;
- posséder l'expertise nécessaire afin de mener à terme le projet.

La SODEC se réserve le droit de déterminer l'admissibilité de toute entreprise.

Les projets présentés devront :

- concerner un film distribué en 35 copies et plus qui prendra l'affiche avant la fin de l'appel de projets ou qui est à l'affiche depuis moins de deux semaines lors de la soumission de votre projet;
- permettre une mise à l'affiche du film en programmation régulière dans les salles de cinéma commerciales en région, c'est-à-dire au-delà de Montréal, Laval, l'agglomération de Longueuil et Québec, sans les exclure;
- améliorer l'accès en région de l'offre cinématographique québécoise;
- présenter plusieurs initiatives de mise en marché en région permettant de répertorier l'impact de celles-ci sur les entrées en salles du film.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les projets présentant plusieurs partenaires, visant plusieurs régions administratives différentes et permettant une quantification précise des résultats seront priorisés. Une préférence sera aussi accordée aux projets visant un film québécois dans lequel la SODEC a investi en production.

Un nombre limité de projets pourront être soutenus à travers cette mesure.

AIDE ACCORDÉE

Le montant de l'aide peut atteindre 80 % des frais admissibles du devis approuvé, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 50 000 \$.

L'aide accordée est remboursable. Les modalités de versement et de récupération de l'aide seront négociées au cas par cas et constatées par contrat.

PRÉCISIONS SUR LES FRAIS ADMISSIBLES

Les frais admissibles doivent être détaillés dans le devis :

- frais de promotion du film à l'étape de la préproduction et de la production;
- honoraires liés à l'élaboration de stratégies promotionnelles;
- frais de lancement du film sur toutes les plateformes;
- frais liés à la promotion en ligne (agence de communication web, ressources externes spécialisées dans l'utilisation d'outils web et de gestion des réseaux sociaux) et au matériel promotionnel;
- frais de tournée promotionnelle en région;
- frais de numérisation et de mise en ligne;
- frais internes pour conception de l'affiche et de ses déclinaisons (jusqu'à concurrence de 2 000 \$) si aucun frais externe n'est engagé à ce poste budgétaire;
- frais internes pour les relations de presse (jusqu'à concurrence de 2 500 \$) si aucun frais externe n'est engagé à ce poste budgétaire;
- frais d'administration, jusqu'à un maximum de 10 % du devis de mise en marché et jusqu'à concurrence de 15 000 \$ par film.

POUR SOUMETTRE VOTRE PROJET

Veillez acheminer, par le biais du portail SOD@ccès, tous les documents requis dans le cadre du volet 3 du Programme d'aide à la promotion et à la diffusion ainsi que tous les documents requis au volet 1.2 du programme, et ce, au plus tard le 14^{ème} jour suivant la sortie du film, avant 23 h 59 et, avant la fin de cet appel de projets dont la date de fin sera déterminée ultérieurement (soit lorsque l'enveloppe d'aide dédiée à ce projet sera épuisée).

RENSEIGNEMENTS

GENEVIÈVE BÉGIN

Déléguée au programme d'aide à la promotion et à la diffusion

SODEC

514 841-2330

genevieve.begin@sodec.gouv.qc.ca